

Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2022  
Séance du 9 février 2022  
N° 41

Objet : Parc d'activités Espace  
Saint-Pierre à Peyruis – projet  
de cession à SCI  
LOTHANTIQUE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
SAVORIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe FLORES Sylvain,  
CROZALS Florent REBOUL Chidéric  
BOURJAC Jean Marie UGHETTO Wendy  
GRAVIERE Remy

RÉÇU EN PRÉFECTURE

le 11/02/2022

Application de la loi El Khomri

99\_DE-004-200067437-20220209-41\_00022922

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Société LOTHANTIQUE installée dans la zone d'activité Espace Saint-Pierre à Peyruis souhaite acquérir le lot n° 8 composé de la parcelle AB8 d'une superficie totale de 4.255 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition va permettre à la société Lothantique d'assurer son développement. Il est prévu d'y construire un bâtiment d'environ 1.500 m<sup>2</sup> composé d'une partie fabrication et d'une partie stockage. Cette extension devrait permettre la création de deux emplois à court terme.

Afin de poursuivre la constitution du dossier nécessaire au projet de cession, le futur acquéreur sollicite les autorisations suivantes :

- Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- Déposer une demande de permis de construire.

Le service France Domaines a été saisi le 14/09/2021, aucune réponse à ce jour n'a fait l'objet d'un retour.

En cohérence avec les ventes précédentes sur cette même partie de zone d'activités, il est proposé de céder le lot n°8 au prix de 23,00 euros HT le m<sup>2</sup>, soit 97.865,00 euros HT (prix non définitif en fonction de la superficie réellement cédée non connue à ce jour),

Il vous est demandé :

D'autoriser le futur acquéreur à :

- Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- Déposer une demande de permis de construire.

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se substituerait à eux :

- A signer le compromis (d'une durée de 12 mois à compter de la décision du conseil communautaire), et l'acte de vente rédigé par l'étude de Maître LEON Notaire à ORAISON avec la SCI LOTHANTIQUE représentée par Monsieur Denis VOGADE, ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, pour la cession du lot n° 8 parcelle AB 8 sur la commune de PEYRUIS au prix de 23,00 euros HT le m<sup>2</sup> selon la superficie qui sera définitivement arrêtée.

- A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 1 abstention : (M. Patrick VIVOS ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



